

PLUS DE **54 000**
ADHÉRENTES ET ADHÉRENTS



VOUS NOUS
SUIVEZ ?

adherer.snuipp.fr



Le concours, et après ?

Après le stress des épreuves, vous en viendrez vite aux questions concernant l'année prochaine : votre affectation, votre stage, votre formation, votre titularisation... Le SNUipp-FSU vous accompagnera tout au long de votre formation, de votre entrée dans le métier et de votre carrière.

- **Si vous obtenez le concours**, vous serez, pour la grande majorité, à mi-temps en responsabilité de classe et à mi-temps en INSPE. Pour le SNUipp-FSU, cela n'est pas satisfaisant. Le temps en classe représente une lourde charge de travail. Les stages doivent être progressifs, de l'observation à la responsabilité, et ne pas dépasser un tiers temps. Il est urgent de reconstruire une véritable formation professionnelle des enseignant-es.

- **Si vous n'obtenez pas le concours et que vous validez votre M1**, vous pourrez poursuivre votre master à l'INSPE, et préparer le nouveau concours qui aura lieu en fin de M2 à partir de 2022. Un contrat d'alternance de 12 mois à tiers temps pourra vous être proposé. Le SNUipp-FSU s'est opposé à cette contractualisation d'étudiant-es en responsabilité de classe, sous rémunéré-es. Il revendique des moyens suffisants pour vous assurer une préparation de qualité et une revalorisation des salaires des enseignant-es pour reconnaître le métier et le rendre attractif.

Dès la rentrée, les militant-es et les élu-es du personnel du SNUipp-FSU seront à vos côtés pour vous aider et répondre à vos questionnements. Vous pourrez les rencontrer lors de permanences à l'INSPE ou de réunions, mais aussi dans les écoles. Vous pouvez également les contacter à la section départementale.

L'équipe départementale du SNUipp-FSU



Le SNUipp-FSU

(Syndicat National Unitaire des Instituteur-rices, Professeur-es des écoles et Pégc)

Un syndicat proche et disponible !

- **Il vous informe et vous conseille** : rencontres, téléphone, presse, site internet, réseaux sociaux etc.
- **Il vous écoute et vous réunit pour réfléchir, débattre, agir,...** : lors de réunions syndicales, AG, manifestations,...
- **Il vous représente et vous défend** : grâce à ses représentant-es du personnel qui siègent dans les instances paritaires départementales pour le mouvement, la carte scolaire, les permutations, les promotions... et qui vous accompagnent, si vous le souhaitez auprès de l'administration.
- **Il défend des valeurs** : la réussite de tou·tes les élèves, la solidarité, l'équité, la défense des services publics, la laïcité...

Le nombre de places aux concours



Les 12 et 13 avril 2021 auront lieu les épreuves d'admissibilité. Cette année, **9 890 places** aux concours CRPE sont prévues soit une **diminution de 13,4%** par rapport à 2020, tous concours confondus. Ce nombre de postes n'a jamais été aussi faible depuis 2013.

Au CRPE 2021, tous concours confondus (hors concours supplémentaire) vous êtes **100 163 inscrit-es**. Au concours 2020, tous concours confondus (hors concours supplémentaires), il y avait **88 478 inscrit-es** et seulement **34 173 présent-es, soit 38.6 % des inscrit-es**.

Toutes les académies sauf 6 perdent des postes

La Corse et la Martinique se voient proposer exactement le même nombre de postes que l'an dernier ; Aix-Marseille et Montpellier, comme l'année dernière mais dans une moindre mesure, voient leur nombre de postes augmenter ; Lille et Rouen connaissent une très légère augmentation du nombre de postes tous concours confondus.

Toutes les autres académies (24 académies sur 30 !) et Mayotte perdent des postes.

Les académies de Créteil et Versailles

Le ministère a choisi de baisser leur dotation cette année. Créteil perd cette année 135 postes (7,5%) et Versailles 320 (16,67%) ! **Ces 2 académies recourent chaque année massivement à des contractuel-les**, la plupart du temps non formé-es, pour pallier le déficit d'enseignant-es. Elles nécessiteraient donc une politique volontariste pour recruter des fonctionnaires enseignant-es et les former.

La crise de recrutement connue devrait perdurer

Au moins 599 postes ont été perdus en 2020 selon les chiffres du ministère ; près de 1300 après croisement des données par le SNUipp-FSU : environ 700 lauréat-es ont été reçu-es dans plusieurs académies

Nous réclamons une formation initiale solide et des mesures financières fortes pour inciter les étudiant-es à s'engager vers le métier d'enseignant-e et améliorer les conditions de formation et d'entrée dans le métier. **Il en va de la qualité du service public d'éducation pour tou-t-es.**

Répartition des places aux concours PE 2021

	Total	Concours externes		2nd concours		3ème concours
			spécial		spécial	
Aix-Marseille	440	420				20
Amiens	290	275				15
Besançon	150	140		5		5
Bordeaux	280	226	25	11	3	15
Caen	120	115		2		3
Clermont-Ferrand	105	95		5		5
Corse	60	27	27	1	1	4
Créteil	1665	1420		45		200
Dijon	230	210				20
Grenoble	380	363		5		12
Guadeloupe	70	50	7	8		5
Guyane	250	172	3	65		10
Lille	530	510				20
Limoges	55	54				1
Lyon	490	460		10		20
Martinique	50	32	15	2		1
Mayotte	185	160		25		
Montpellier	280	225	11	12		32
Nancy-Metz	300	270	2	9		19
Nantes	230	204	3			23
Nice	225	190	1	15		19
Orléans-Tours	330	310		10		10
Paris	210	202		3		5
Poitiers	150	130		6		14
Reims	170	162		4		4
Rennes	175	130	30		5	10
Réunion	190	150	1	8		31
Rouen	220	213				7
Strasbourg	250	170	55		15	10
Toulouse	210	191	10	4		5
Versailles	1600	1408		48		144
TOTAL	9890	8684	190	303	24	689

Concours supplémentaire 2021 de Créteil : 300 postes

Foire aux questions

Je suis admis-e et je peux m'inscrire en M2 MEEF, comment va se passer mon affectation pour l'année 2021-2022 ?

Vous serez classé-e selon le rang au concours et ainsi affecté-e dans un des départements de l'académie selon les vœux que vous avez émis lors de l'inscription. Une fois affecté-e dans un département, vous serez nommé-e sur un poste lors du mouvement. Les règles diffèrent d'un département à l'autre, contactez la section de votre département qui vous guidera.

Je suis admis-e et je suis déjà titulaire d'un master, que se passe-t-il pour moi pour l'année 2021-2022 ?

Vous serez en mi-temps en classe et une formation dite « adaptée » vous sera proposée par l'INSPE. Vous n'aurez pas à valider le M2 MEEF puisque vous êtes déjà titulaire d'un master mais vous devrez valider les éléments comptant pour la titularisation.

Combien serai-je rémunéré-e ?

Vous serez rémunéré-e au premier échelon pendant toute l'année de stage, soit un salaire net d'environ 1430 euros.

Quel est mon statut pendant mon année de stagiaire ?

Vous serez fonctionnaire stagiaire. Le SNUipp-FSU édite spécialement pour vous le « Guide Néo », brochure qui compile vos droits, vos obligations, les infos concernant votre année de stagiaire, l'école...

Sur quel type de poste ce stage peut-il être effectué ?

Cela peut-être dans la classe d'un directeur ou d'une directrice déchargé-e, d'un-e collègue à temps partiel, sur un poste de remplaçant-e ou encore sur un poste que vous partagerez avec un-e autre stagiaire. Les textes réglementaires préconisent d'éviter les postes spécialisés, les postes les plus difficiles de l'éducation prioritaire ainsi que les CP.

ELECTIONS DANS LES INSPE

Chaque année, des élections ont lieu dans les INSPE pour renouveler tout ou partie des élu-es (représentant-es des étudiant-es, stagiaires, personnels de l'INSPE) au Conseil d'Ecole.

Des décisions concernant votre scolarité y sont prises. La FSU, par ses interventions multiples, contribue à améliorer votre formation et vos conditions d'accueil.

ALORS VOTEZ !



UN CONCOURS SUPPLEMENTAIRE DANS L'ACADÉMIE DE CRETEIL

Le concours externe supplémentaire n'est reconduit cette année que dans l'académie de Créteil alors qu'il avait été étendu à Versailles depuis 3 ans.

Pour le SNUipp-FSU, c'est inacceptable! L'académie de Versailles a perdu 118 postes au concours principal en 2020 et recourt chaque année à de nombreux et nombreuses contractuelles.

Cette année, le nombre de postes offerts pour ce concours est de 300 .

Je réussis à valider mon M1 MEEF, mais je n'ai pas le concours, puis-je m'inscrire en M2 MEEF ?

Normalement oui, il faut rapidement vous adresser à l'INSPE. En cas de problème contacter le SNUipp-FSU de votre département.

Suite aux différentes mobilisations J-M Blanquer a été contraint de permettre le report, de 2020 à 2021, de la mise en place des nouvelles maquettes de master MEEF.

Les mobilisations et actions continuent cette année afin d'obtenir le retrait de la réforme de la formation des enseignant-es,

Pour le SNUipp-FSU, qui porte le projet d'une formation initiale longue et ambitieuse, cette réforme dégradera encore les conditions de formation et d'entrée dans le métier.

Plus d'infos sur : neo.snuipp.fr

Pour le SNUipp-FSU

- ♦ L'entrée dans le métier doit être progressive, articulant formation, stages, analyses de pratiques et recherche. Avec un concours en L3 et 2 années pleines de formation.
- ♦ Pour assurer l'accès au métier à tou-tes et la mixité sociale, des systèmes d'aides sont indispensables, sans contrepartie de travail dans les écoles notamment grâce à des pré-recrutements.
- ♦ En l'état actuel, le SNUipp-FSU dénonce les conditions de mise en œuvre des INSPE.

Le SNUipp-FSU à vos côtés, des outils pour vous aider

... sur le terrain

Nos rendez-vous avec la profession, ce sont des **réunions d'infos syndicales** (ouvertes à toutes et tous), **des réunions débats** à thème avec la participation de chercheur-ses, mais aussi **l'Université d'Automne** du SNUipp-FSU. C'est l'occasion pour environ 400 enseignant-es qui s'y inscrivent de suivre pendant trois jours des conférences d'une trentaine de chercheur-ses et de débattre avec elles et eux. Vous pouvez y participer. Pour vous informer, contactez le SNUipp-FSU.

... sur Internet

Actualités, informations, renseignements, conseils, publications, consultables sur :

- **nos sites nationaux** : snuipp.fr et neo.snuipp.fr
- **notre site départemental** : XX.snuipp.fr (où « XX » est le numéro de votre département).
- **les réseaux sociaux** : facebook.com/snuipp, twitter.com/leSNUtwtite

... à travers nos publications

- **Le journal départemental du SNUipp-FSU** : une ou plusieurs publications mensuelles envoyées à toutes les syndiqué-es et un exemplaire par école. Toute l'actualité de l'école en général et du département en particulier.
- **Différents suppléments et guides.**
- **Fenêtres sur cours** : la revue nationale du SNUipp-FSU envoyée aux syndiqué-es et dans toutes les écoles.
- **Fenêtres sur cours «premières classes»** : un supplément destiné aux stagiaires, vous pouvez vous le procurer lors des permanences à l'INSPE ou auprès de votre section départementale.



Se syndiquer au SNUipp-FSU



adherer.snuipp.fr
119 5000 001 205-ÉCOLES

- c'est **décider ensemble**,
- c'est **refuser l'isolement**,
- c'est donner à toute la profession les moyens de **se défendre et d'avancer**,
- c'est effectuer un **geste solidaire**,
- c'est exiger **collectivement une école de qualité !**